

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 062-216207365-20240712-DEC2024_108-AI



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE A L'ACHAT ET LA POSE D'UNE SERRE POUR LE CHATEAU DE
BAC SAINT MAUR

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le devis proposé par la société MATOVERT, au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

Article 1 : Est signé avec la société MATOVERT (153 Route d'Hazebrouck 59660 MERVILLE) un bon de commande relatif à l'achat et la pose d'une serre pour le château de Bac Saint Maur pour un montant de 24 865 €.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 12 Juillet 2024



DEC 2024_108

Pour le Maire empêché,
L'adjoint suppléant,
KNOCKAERT Vincent

DGS